



**CTS DU 30 NOVEMBRE 2020  
reconvoqué  
Déclaration liminaire**



Messieurs les Présidents,

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour de ce CTS :

*1- Consultation sur les projets de décret créant les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et modifiant le décret relatif aux directions départementales interministérielles pour créer les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités, sous réserve de l'arbitrage interministériel sur ces textes ;*

*2- Présentation du baromètre social des DIRECCTE et des DIECCTE ;*

*3- Présentation du futur Intranet des DIRECCTE et des DIECCTE dans un premier temps puis futur Intranet des services déconcentrés ;*

*4- Questions diverses.*

L'UNSA renvoie à sa déclaration du 20 novembre dernier,

<https://itefa.unsa.org/?Declaration-au-CTS-des-DIRECCTE-et-des-DIECCTE-du-20-novembre-2020-en>

et s'interroge sur ce qui pourrait bien constituer, à l'heure actuelle, un motif de satisfaction dans la vie professionnelle des agents qui se voient appliqués un travail à distance de 5 jours sur 5.

L'UNSA observe que la décision du Premier ministre a été prise en septembre avant le reconfinement, comment comprendre, alors, cette marche forcée incompréhensible et stigmatisante ?

Dans un contexte général particulièrement propice aux risques psychosociaux, les agents se retrouvent de plus en plus isolés, contraint de s'adapter depuis plusieurs mois à de nouvelles organisations de travail à distance tandis que le volume de travail augmente.

Alors que nos services sont déjà en grande tension, avec des effectifs à bout de souffle, renforcés par des contractuels, c'est le moment choisi pour annoncer la dispersion des missions des DIRECCTE(UD) qui engendre la fracture irréparable des collectifs de travail.

Ainsi, dix ans après la création de celles-ci en 2010, ce projet de décret inscrit à l'ordre du jour pour consultation, vient détruire définitivement cette organisation de travail.

Ce décret programme le dépeçage administratif des DIRECCTE (UD). Ses services sont écartés dorénavant du niveau régional, fusionnés au niveau départemental avec la cohésion sociale, et selon la taille avec la protection des populations, sous l'autorité du préfet de département et placés dans une Direction Départementale Interministérielle à compter du 1er avril 2021. Les agents chargés des fonctions support qui gèrent le quotidien des agents sur les aspects budgétaires, matériels, RH, au sein DIRECCTE /DIECCTE seront absorbés dans quelques semaines par le Secrétariat Général

Commun Départemental (SGC) placé sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur dans le seul et unique but de réaliser des économies d'échelle.

Ce projet de décret a été soumis au conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE) le 16 novembre dernier, il a fait l'objet d'un vote défavorable **unanime** de l'ensemble des organisations syndicales. Le CTM a également opposé un avis défavorable unanime en date du 25 novembre dernier et laisse augurer le vote de l'UNSA à ce CTS.

Au lieu de rechercher le consensus et l'apaisement social, de mobiliser les agents autour d'un plan de relance économique, le confinement constitue un effet d'aubaine pour les décideurs politiques et l'opportunité de « faire passer » au « bénéfice » du ministère de l'intérieur, toutes les réformes très contestées et rejetées par les agents.

Ainsi, le 20 Novembre dernier est paru le décret relatif à la création des CSA et par conséquent la fin programmée des CHSCT et de leurs prérogatives actuelles. Le même jour est paru également le décret qui vient réduire considérablement les possibilités d'action des élus au sein des Commissions Administratives Paritaires. Le statut général de la fonction publique subit ainsi une régression sans précédent qui réduit les droits des agents. Par ailleurs, la réforme des retraites est à nouveau d'actualité.

Le gouvernement imperturbable continue ainsi à « dérouler » ses réformes, sans que jamais ait été réalisé un bilan des réformes précédentes qui se succèdent depuis des années.

Le dialogue social est accessoire, seul, lui importe, de cocher les cases d'un programme préétabli, quoiqu'il arrive et surtout quoiqu'il en coûte. Cette attitude conforte le ressenti que la santé physique et mentale de ses agents dans cette période pourtant si particulière lui importe peu.

**L'UNSA** met en garde contre la perte de sens de leur mission éprouvée par les agents devant un empilement de réformes qui ne peut conduire qu'à l'apparition de risques psychosociaux mais aussi des difficultés pour l'encadrement d'animer les équipes en proie au doute et à la démobilisation voire au fatalisme.

Le gouvernement est enfermé dans sa logique de réforme, coûte que coûte, sans tenir compte du contexte totalement modifié, engendré par la crise sanitaire, économique et sociale. Cette attitude inconséquente risque juste de cristalliser une forte hostilité de l'ensemble des personnels et d'aboutir au final à un conflit social sans précédent.

Pour **l'UNSA**, le facteur humain est essentiel et doit être préservé. Il doit rester au centre des évolutions et des changements d'organisation que l'administration veut mettre en place.

**L'UNSA** dénonce dans ces conditions, l'installation de cette politique illisible qui a des conséquences sur la santé physique et la charge mentale des agents. Elle met en danger la place citoyenne du service public par cette remise en question permanente, influençant la stabilité de son fonctionnement et l'organisation des services.

o o  
o